

DIVISION DE LA SÉCURITÉ ÉLECTRIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION DE METTRE DES TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ SOUS TENSION  
(EN VERTU DE L'ARTICLE 16 DE LA LOI SUR LA PROTECTION CONTRE LES DANGERS DE L'ÉLECTRICITÉ)

DÉCLARATION SOLENNELLE  
PRÉVUE POUR L'APPLICATION DE LA LOI SUR LA PREUVE DU CANADA

CANADA  
NUNAVUT  
À SAVOIR

EN CE QUI CONCERNE :

PERMIS D'INSTALLATION DE CÂBLAGE ÉLECTRIQUE : \_\_\_\_\_  
(N° DE PERMIS)

DÉLIVRÉ À : \_\_\_\_\_  
(NOM DU TITULAIRE)

DE : \_\_\_\_\_  
(NOM DU HAMEAU, DE LA MUNICIPALITÉ OU DU VILLAGE)

\_\_\_\_\_  
(DESCRIPTION GÉNÉRALE OU EMPLACEMENT)

JE, \_\_\_\_\_  
(NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE DE L'OUVRIER EN ÉLECTRICITÉ QUALIFIÉ CHARGÉ DES TRAVAUX)

DE \_\_\_\_\_ AU NUNAVUT,  
(VILLE, MUNICIPALITÉ OU VILLAGE)

DÉCLARE SOLENNELLEMENT QUE :

1. je suis un ouvrier en électricité qualifié et enregistré au Nunavut par un certificat ou par un numéro d'enregistrement;
2. j'ai effectué une partie suffisante des travaux d'électricité, conformément au permis d'installation de câblage électrique, de sorte qu'ils peuvent être mis sous tension en toute sécurité;
3. les travaux d'électricité ont été réalisés conformément aux spécifications du permis;
4. les travaux d'électricité ont été réalisés conformément aux normes énoncées dans la partie I du Code canadien de l'électricité, de la Loi sur la protection contre les dangers de l'électricité et des règlements pris en son application.

Je fais cette déclaration solennelle en étant convaincu de sa véracité et en sachant qu'elle a la même force et le même effet que si elle avait été faite sous serment, et conformément à la LOI SUR LA PREUVE DU CANADA.

DÉCLARÉ EN MA PRÉSENCE

À : \_\_\_\_\_

AU NUNAVUT

CE \_\_\_\_\_ ° JOUR DE \_\_\_\_\_

DÉCLARANT

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION, NOTAIRE PUBLIC, JUGE DE PAIX POUR LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST ET LE NUNAVUT  
MON MANDAT SE TERMINE LE : \_\_\_\_\_

ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN : \_\_\_\_\_ N° DU NUNAVUT : \_\_\_\_\_

TÉLÉPHONE : \_\_\_\_\_ TÉLÉCOPIEUR : \_\_\_\_\_

NUMÉROS DE TÉLÉCOPIEUR DES SERVICES DE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES :

Rankin Inlet 867 645-8196 Iqaluit 867 975-5453 Cambridge Bay 867 983-4152